



Avenue Edouard Herriot
13210 Saint Rémy de Provence

FORMALITES DE RE-INSCRIPTION - RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

CLASSE de Terminale du Bac Pro AP Aménagements Paysagers

NOM DE L'ELEVE (en majuscule) :

Prénom (tous les prénoms inscrits sur la carte d'identité) :

Adresse :

.....

Mail : Téléphone :

Régime souhaité : Interne Externe Demi pensionnaire

A compléter et à renvoyer avec le dossier de réinscription

- 1) Fiche médicale d'urgence + photo
- 2) Fiche d'engagement de paiements + RIB au nom du responsable financier
- 3) Attestation de recensement (à demander en Mairie dès que votre enfant à 16 ans) et/ou
L'attestation de JAPD (journée d'appel à la défense) si votre enfant l'a effectuée (entre 16 et 25 ans)
- 4) Chèque de 15€ + bulletin d'adhésion à l'Association Sportive et Culturelle (à l'ordre de l'A.S.C.)
+ Autorisation de sortie ASC
- 5) Candidature option foot oui non

A corriger en rouge et à renvoyer avec le dossier de réinscription

- 1) La fiche de renseignements et coordonnées de l'élève et ses parents

A Conserver :

- Le trousseau et fournitures
- Le calendrier des stages
- Règlement intérieur 2023-2024
- Les tarifs de pension et demi-pension

AUTORISATIONS DE SORTIE DE L'ELEVE

(Les choix ci-dessous devront être respectés tout au long de l'année)

En dehors des situations répertoriées ci-dessous, se reporter au Règlement Intérieur (p4.)

I Pour TOUS les élèves, dans un cadre pédagogique : accompagné ou non accompagné

J'autorise

Je n'autorise pas

II Dispositions spéciales du mercredi (Interne, DP) :

- Choix du régime du mercredi de l'élève interne :

1) dormira à l'internat le mercredi soir

ne dormira pas à l'internat le mercredi soir et rentrera le jeudi matin à la première heure de cours
(Attention pas de réduction de pension)

2) L'élève quittera l'établissement après le repas du mercredi midi.

L'élève quittera l'établissement avant le repas du mercredi midi (Attention pas de réduction de pension).

2 Pour les Demi-pensionnaires, pas de cours le mercredi après midi, 2 possibilités :

prendra son repas tous les mercredis

ne prendra pas son repas tous les mercredis

(Attention pas de réduction de pension)

III En cas d'absence de professeur ou de modification d'emploi du temps :

- Pour les élèves **INTERNES** possibilité de :

➤ rentrer dans l'établissement à la 1^{ère} heure effective de cours de la semaine et quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours effective de la semaine

J'autorise

Je n'autorise pas

(Attention pas de réduction de pension)

- Pour les élèves **DEMI PENSIONNAIRES**, la possibilité de :

➤ rentrer dans l'établissement à la 1^{ère} heure de cours effective de la journée

➤ quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours effective de la journée

J'autorise

Je n'autorise pas

(Attention pas de réduction de pension)

- Pour les élèves **EXTERNES** possibilité de :

➤ rentrer dans l'établissement à la 1^{ère} heure de cours effective de la demi-journée

➤ quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours effective de la demi-journée

J'autorise

Je n'autorise pas

PRECISION : les élèves externes sont tenus de quitter l'établissement sur la pause de midi.

AUTORISATION D'ENTREE SUR LE LYCEE AVEC UN DEUX-ROUES

Seuls les véhicules à deux-roues identifiés pourront pénétrer dans l'enceinte de l'établissement et stationner sur le parking élèves : être à jour au regard des obligations (permis, assurance, ...) et respecter le règlement intérieur (circulation des véhicules, ouverture du portail, ...)

L'élève possède une moto ou un scooter :

Marque :Modèle :Couleur :
N° d'immatriculation :

AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE POUR TROMBINOSCOPE PRONOTE

J'autorise Je n'autorise pas

L'établissement à la publication de l'image de mon enfant

AUTORISATION DE SORTIES dans le cadre de l'ASC

J'autorise Je n'autorise pas

CANDIDATURES AUX INSTANCES

Mme - Mr - NOM : Prénom :

Représentant de l'enfant : en classe de

souhaite être candidat (e) pour représenter les parents d'élèves au :

Conseil d'Administration (3 par an) Conseil Intérieur (2 par an) Conseil de classe (1 par semestre, avec possibilité de visio))

ne souhaite pas siéger aux différents conseils.

Date et signature

* à consulter également sur le site du lycée <http://www.lpa.st-remy.educagri.fr>

BOURSES

- **BOURSES** : Reconduction automatique pour les élèves boursiers.

Vous souhaitez faire une première demande de bourses :

- Vous pouvez dans un premier temps faire une simulation en ligne sur le site internet suivant : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

En fonction de la réponse de la simulation, vous pouvez :

- Soit télécharger le formulaire de demande de bourses nationale de lycée de l'enseignement agricole sur notre site;
- Soit retirer un dossier de demande de bourses auprès du secrétariat Vie Scolaire.

Information :

- Des frais annexes (affranchissement, courrier, photocopies) seront facturés au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2023/2024 : 45 euros

ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR *

Nous soussignés,

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Responsables légaux de l'élève :

Nom _____ Prénom _____

Attestons que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts :

- Assurons prévenir l'établissement de tous changements de coordonnées ;
- Assurons prévenir l'établissement de tous changements sur l'état de santé de mon enfant (traitements, opérations...);
- Déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur et y adhérer.

A Le

Signatures des parents :

signature de l'élève

* à consulter également sur le site du lycée <http://www.lpa.st-remy.educagri.fr>